



Mairie de Réotier

05600 REOTIER

☎ : 04.92.45.32.00

☎ : 04.92.45.12.04

✉ : [mairie@reotier.fr](mailto:mairie@reotier.fr)

## **Réunion du Conseil Municipal**

**du 28 décembre 2021**

**À 19 h 15**

**Présents** : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

Michel COLLOMB a donné procuration à Marcel CANNAT  
Hervé CASTILLO a donné procuration à Michel MOURONT

**Secrétaire de séance** : *MOURONT Michel*

### **L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :**

- Convention avec IT05
- ONF – Proposition des coupes de l'exercice 2022
- Demandes de subventions - Natura 2000, concernant la remise en état des canaux
- Demande de subvention sur la DETR- Canaux et voirie rurale 2<sup>ème</sup> tranche
- Demande de subvention auprès de la Région Sud sur les Fonds RESPIR – Programme mélézin
- Information sur la fibre et l'adressage
- Avis du Conseil Municipal sur la lettre d'information
- Questions diverses

---

La séance est ouverte à 19 h 30

Le Compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité

**1°) Convention avec IT05** : Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de faire appel à IT05 pour lui confier la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à une assistance pour l'exploitation de la pisciculture-buvette-restauration.

Monsieur le Maire indique que, pour la réalisation de la :

**Mission 1** : Préparation d'une procédure de sélection d'un exploitant de la pisciculture/buvette-restaurant :

- rédaction d'un cahier des charges ;
- assistance à la procédure (publicité, choix du candidat, etc.).

**Mission 2** Rédaction de la convention d'occupation du domaine public avec le candidat retenu.

La commune peut solliciter l'aide d'IT05. Au titre de cette assistance IT05 propose une convention qui précise le contenu de la mission et les modalités financières afférentes soit **1 235.00 € TTC**. Après avoir communiqué le contenu de la convention et souligné la disponibilité et l'efficacité d'IT05 dans cette affaire, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer la convention. Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour - 0 Contre – 0 Abstention

**2°) ONF – Proposition des coupes de l'exercice 2022** : Monsieur Marc CASTELLACCI donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Pascal FRBEZAR de l'Office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : En cas d'accord avec les propositions de l'ONF

- ✓ approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,
- ✓ demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,
- ✓ pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- ✓ approuve les reports et les suppressions des coupes de l'année 2022 présenté ci-après.

**ETAT D'ASSIETTE :**

Coupes proposées :

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination prévisionnelle	
								Délivrance (m <sup>3</sup> )	Vente (m <sup>3</sup> )
35	AMEL	160	2.37	Réglée	2022	2022			
18	AMEL	280	3.55	Réglée	2022	2022			

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité. **Ventes de bois aux particuliers**

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2022, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente. Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour - 0 Contre – 0 Abstention – Adhère à la proposition de Marc CASTELLACCI.

**3°) Demandes de subventions - Natura 2000, concernant la remise en état des canaux** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune est éligible NATURA 2000. A ce titre, il est proposé de présenter les travaux de curage de l'ensemble des canaux d'irrigation de la Commune qui dessert les terres exploitées par les agriculteurs du village. Le coût du projet est estimé à : 79 946.00 € HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : 11 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Approuve l'exposé de Monsieur le Maire. Sollicite NATURA 2000 au taux de 70 %. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**4°) Demande de subvention sur la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) - Canaux et voirie rurale 2<sup>ème</sup> tranche** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune est éligible à la DETR 2022. A ce titre, il est proposé de présenter les travaux de curage de l'ensemble des canaux d'irrigation de la Commune qui dessert les terres exploitées par les agriculteurs du village. Le coût du projet est estimé à : 79 946.00 € HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : 11 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Approuve l'exposé de Monsieur le Maire. Sollicite de l'État une aide au taux de 10 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Ce qui portera le financement total de cette opération au taux maximum de 80 %. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune est éligible à la DETR 2022. A ce titre, il est proposé de présenter les travaux de remise en état de la voirie rurale 2<sup>ème</sup> tranche afin de faciliter le déplacement de nos agriculteurs de la Commune. Le coût du projet est estimé à : 21 244.50 € HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : 11 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Approuve l'exposé de Monsieur le Maire. Sollicite de l'État une aide au taux de 80 % maximum au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**5°) Information sur la fibre et l'adressage** : Madame Dominique COLLOMB rappelle la délibération n° 2021-041, concernant la dénomination des voies de la Commune de Réotier et la numérotation des habitations. Elle informe le Conseil Municipal, que suite à cette délibération, il y a eu des modifications sur la dénomination de certaines voies. De ce fait, il y a lieu de délibérer à nouveau, sur le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune. Aussi, sur la proposition de Dominique COLLOMB, le Maire propose d'adopter les dénominations selon le tableau ci-annexé. Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour- 0 Contre – 0 Abstention. Approuve l'exposé de Madame Dominique COLLOMB tel que présenté ci-dessus. Valide les noms attribués à l'ensemble des voies de la commune de Réotier.

**6°) Avis du Conseil Municipal sur la lettre d'information** : Monsieur Michel MOURONT présente au Conseil Municipal, la lettre qui va être envoyée à la population. Celle-ci a été validée par le Conseil Municipal.

**7°) Questions diverses :**

**Gâteau des Rois** : Comme l'année dernière et en raison de la crise sanitaire et des obligations de distanciation physique, les habitants éligibles viendront chercher les gâteaux.

**Emplacement des points de collecte des Ordures Ménagères** : Décisions du Conseil Municipal sur l'implantation des conteneurs semi-enterrés, en remplacement des bacs à roulettes, suivant les secteurs que la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras veut supprimer.

**L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00**